

SAINT-RÉMY-DE-MAURIENNE

Le déplacement de la piste de l'aérodrome voté en conseil municipal

Un conseil municipal ordinaire s'est tenu lundi 1^{er} mars en mairie et sans public. Après l'approbation du rectificatif du compte-rendu du dernier conseil et la nomination d'une secrétaire de séance, les points inscrits à l'ordre du jour ont été déroulés par le maire Bertrand Mondet. Quatre dossiers ont été traités sous l'item du foncier : ventes, servitude et régularisation d'emprise de voirie et emplacement réservé à la SCI "La bergerie de la Ramée". Le recrutement d'un adjoint technique contractuel saisonnier a été approuvé et donc en cours pour la période du 15 avril au 15 octobre 2021 à temps complet. La date limite de dépôt des candidatures en mairie par courriel ou courrier est fixée au 8 avril.

Le 5^e ordre du jour a évoqué trois projets communaux : la réhabilitation et l'extension du bâtiment de la mairie - initiées sous la mandature de Christian Rochette -, et le déplacement de la piste de l'aérodrome. La précédente municipalité avait étudié la mise aux normes énergétiques du bâtiment de la mairie construit au début des années 70 sans



Bâti au début des années 1970, le bâtiment de la mairie doit être mis aux normes.

oublier les normes PMR (personne à mobilité réduite), le secrétariat, le bureau du maire et la salle du conseil étant situés à l'étage. Les élus souhaitent une présentation du projet finalisé, plan de financement et coût inclus, pour une estimation du coût global à 650 000 €.

Concernant la piste de l'aérodrome, le choix validé est un déplacement de 200 mètres de la piste hors zone humide. L'association "Les



Un élu a demandé que le survol interdit des habitations de la commune inscrit sur le plan de décollage soit une condition suspensive de la convention avec l'obligation d'être clairement signalée. Le coût du déplacement de la piste a été évalué à 48 628 € HT.

Ailes de Maurienne" et le maire, investi des pouvoirs du conseil, vont œuvrer pour demander des subventions dans le but de concrétiser ce projet. Des devis ont été demandés à des entreprises locales. Le maire précise que la convention avec l'as-



sociation a été renouvelée pour un an sans tacite reconduction. Le sous-préfet sera d'ailleurs interrogé sur l'avenir de l'aérodrome en cas de cessation de l'activité de l'association.

Catherine Hepp